

Recours contre tiers : recouvrements amiables et judiciaires – RCTI

Comprendre, analyser et
organiser les process du recours
contre tiers dans le but
d'optimiser les retours de
crÃ©ances

Code produit : RCTI

Niveau : Perfectionnement

ModalitÃ© : Presentiel

DurÃ©e (en heure) : 14.0

Tarif :

Eligible DDA : non

Public :

Gestionnaires, gestionnaires de
recouvrements, chargÃ©s de
sinistres, responsables des
services de recouvrements

PrÃ©requis :

Aucun

Objectif

- Organiser les recouvrements et optimiser les retours financiers au sein des compagnies d'assurances

Programme de la formation

1-Rappel des gÃ©nÃ©ralitÃ©s du recours contre tiers

- DÃ©finition
- Articles de lois
- Prescription : rÃ©gles, dÃ©lais, contournement

2-Etapes du recouvrement et leur optimisation

- Signalement et identification du tiers

3-ProcÃ©dure de recouvrement- amiable

- Qui fait quoi ?
- Quels outils ?
- Quels intervenants extÃ©rieurs ?
- Limites du recouvrement amiable

- Avantages et inconvénients

4-Rôle de l'huissier et optimisation de son coût

5-Rôles de l'avocat dans la procédure amiable

- Peut-on maîtriser ses honoraires et ses interventions afin de limiter coûts et délais ?

6-Recours par voie judiciaire

- Pour quelles situations ?
- Quels intervenants ?
- Quels délais ?

Moyens d'évaluation

Méthodes pédagogiques

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques • Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage • Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage | <ul style="list-style-type: none"> • Exposés à partir d'un diaporama • Réalisation de cas pratiques • Echanges d'expériences |
|--|---|